



**DECLARATION LIMINAIRE  
COMITE TECHNIQUE de PROXIMITE  
de la COUR D'APPEL  
de BESANCON du 22 juin 2022**

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général,

Avant ce comité technique, l'UNSa SJ s'est rendu dans toutes les juridictions du ressort. Pour préparer cette réunion, nous avons pris contact avec nos référents locaux qui ont renseigné un questionnaire sur les effectifs, l'état des services, les équipements et soutiens informatiques, le télétravail, l'encadrement des services, l'ambiance de travail, l'immobilier, la sécurité, l'impact des réformes.

Il en ressort des conditions de travail dégradées en raison :

- du manque d'effectifs dans la plupart des juridictions,
- des logiciels inadaptés et de l'absence d'accompagnement,
- des problèmes organisationnels liés aux multiples réformes,
- des difficultés de communication,
- du manque de reconnaissance accordée aux agents
- des problèmes matériels et immobiliers (chaleur, sécurité - dysfonctionnement logiciel EMMA, encombrement des bureaux - problèmes d'archivage)

Ces remontées du terrain corroborent le bilan d'activité de Monsieur DEL PAPA, assistant social, qui souligne la souffrance des personnels dans les juridictions face aux réformes récentes et à venir, les difficultés liées au sous effectif et toutes les problématiques matérielles.

L'UNSa SJ constate et déplore la vacance de 23 postes toutes catégories confondues sur le ressort de notre cour ce qui représente un taux de vacance de 6,97% alors que le taux national est de 5,71%. A cela s'ajoute les CMO, CLM, CLD, temps partiel, congés maternité, départs en retraite.

Nous réclamons la création de postes supplémentaires de personnels placés. La masse salariale des agents non titulaires est supérieure pour le soutien aux magistrats. L'UNSa SJ espère que, comme l'an passé, une fongibilité pourra être effectuée au profit du soutien aux services de greffe.

Les dysfonctionnements informatiques sont le triste lot quotidien de tous les agents du greffe, quel que soit leur service et leurs missions. Quelles solutions sont envisagées pour y remédier ? Des actions ont-elles été menées pour signifier que cela ne pouvait plus continuer ? L'UNSa SJ relaye les besoins exprimés par les collègues de formations informatiques sur site.

Les défauts d'indicateurs actualisés et fiables sur la charge de travail des agents du greffe sont régulièrement pointés. Nous restons convaincus que l'immense perte de temps inhérente aux difficultés informatiques devrait être prise en compte dans Outilgref. L'UNSa SJ vous demande de relayer cette requête auprès du Ministère,

Dans un tel contexte, les équipes encadrantes ne sont pas épargnées. Elles ne peuvent répondre à toutes les sollicitations des agents et aux multiples demandes du ministère dans des délais toujours plus contraints. L'UNSa SJ demande la mise en place d'un réel plan de soutien à ces personnels essentiels au fonctionnement équilibré des services.

L'inégalité salariale affectant les greffiers et directeurs principaux est perçue comme un manque de reconnaissance. Suite aux recours RIFSEEP initiés par l'UNSa SJ, le Conseil d'Etat a précisé que les greffiers et directeurs principaux promus avant 2021 sont en droit de demander une augmentation de leur IFSE à leur gestionnaire afin que leurs primes égalent celles versées aux nouveaux promus. Quelle réponse envisagez-vous de donner à ces demandes légitimes ?

L'UNSa SJ tient à indiquer dans sa déclaration que suite aux retours des juridictions plusieurs points positifs sont à relever :

- une mise en place du télétravail satisfaisante
- une dotation en ultra-portables quasi-complète
- une réelle concertation des agents quant aux crédits alloués au titre de la qualité de vie au travail. Les arbitrages ont-ils déjà été décidés ?

L'UNSa SJ reste au plus proche des agents et à leur écoute pour améliorer le fonctionnement de nos juridictions et les conditions de travail.

Les élus UNSa SJ  
Raphaèle TIREL  
Noëlle LOCHIN  
Valérie COUTURIER  
Carole MOUREY  
Marie-Hélène LASSUS